

17

Adapter le jalonnement et étudier des outils de gestion des flux sur le réseau magistral



RAPPEL DES OBJECTIFS

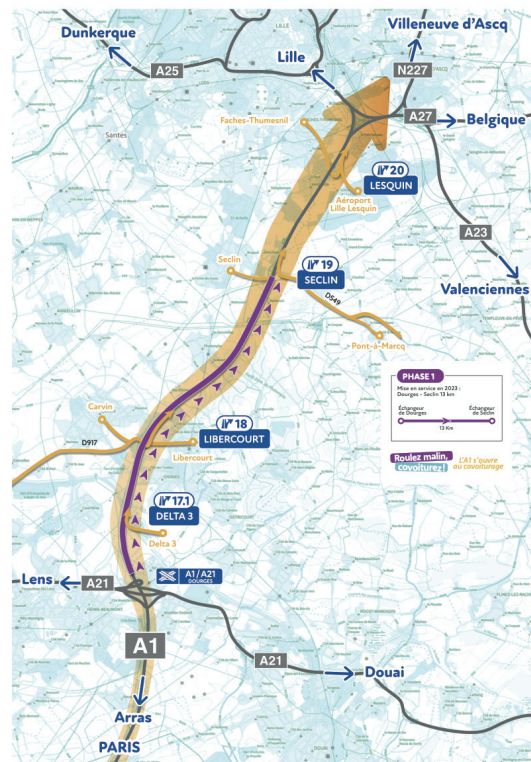
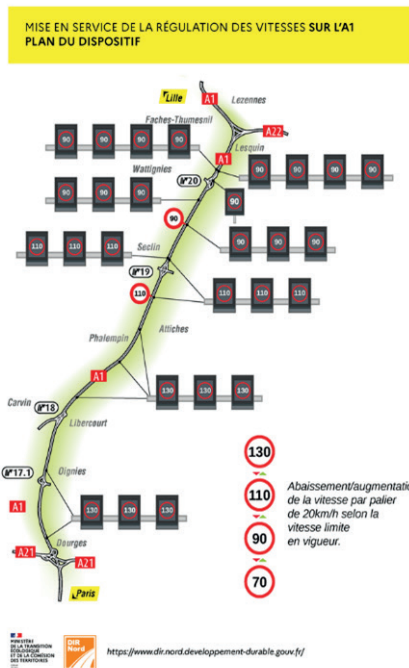
- Canaliser les principaux flux d'échanges et de transit et éviter la diffusion sur les itinéraires déviés ;
- Améliorer l'accessibilité du tissu économique et faciliter l'orientation des poids lourds ;
- Informer l'utilisateur sur les conditions de circulation et les itinéraires à emprunter
- limiter les émissions de polluants et gaz à effet de serre ;

INDICATEUR N°80 : MISE EN PLACE D'UNE GESTION DYNAMIQUE DES FLUX

Dans le cadre de la lutte contre la congestion routière en lien avec l'accès à la métropole lilloise, la DIR Nord a mis en service un dispositif de régulation du trafic sur l'A1 entre Dourges et Lille le 3 octobre 2022. Grâce à des panneaux à message variable, le dispositif consiste à faire varier les vitesses autorisées par paliers de 20km/h jusqu'à 70 km/h en cas de bouchon, d'évènement, de travaux de voirie et en cas de pic de pollution. 19 km de linéaire sont concernés dans le sens Paris - Lille et 7 km dans le sens Lille - Paris.

Depuis le 4 septembre 2023, le dispositif a été complété par la mise en place d'un dispositif permettant de réserver la voie de gauche aux covoitureurs, aux véhicules électriques Crit'Air 0, aux taxis et véhicules prioritaires dans le sens Paris-Lille, entre l'échangeur de Dourges et celui de Seclin.

Ce dispositif est activé lorsque la circulation est dense et que la vitesse réglementaire descend à 70 km/h, la voie de gauche passe alors en mode covoiturage.



INDICATEUR NON RENSEIGNÉ :



Données inexistantes

Indicateur n°81 : Mise en place d'un plan de jalonnement
Motif : il n'existe pas de tel plan mis en place à l'échelle du ressort territorial, mais certaines communes portent des initiatives en la matière comme Lens par exemple